

INDEX 2023



Egalité professionnelle

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES TOULOISES

97/100

DGCL
Direction générale
des collectivités locales

Contact :
dgcl-index@dgcl.gouv.fr

Score global		97/100
1/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires		67/70
2/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent		15/15
3/ Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes (taux de promus / promouvables)		0/0
4/ Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations		15/15

Décret n° 2024-802 du 13 juillet 2024 relatif aux modalités de calcul des indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale

NB: L'indicateur 3/ n'est pas calculable car la condition qu'il y ait au moins 10 promus femmes et 10 promus hommes pour avancement de grade n'est pas remplie.